



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



14222205

Déposé / Reçu le

04 DEC. 2014

au greffe du tribunal de commerce

francophone de Bruxelles

Dénomination : **MARBRERIE BRABANCONNE**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : Chaussée de Boondael, 590 0 1050 Ixelles

N° d'entreprise : 0543310757

Objet de l'acte : **annulation décision 27/03/2014**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12/11/2014 TENUE AU SIEGE SOCIAL

Ordre du jour : annulation décision du 27/03/2014

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'annuler partiellement la décision du 27/03/2014 en supprimant la décision de nommer la SPRL « Nasean » en qualité de gérant de la société.

Seule la SPRL « Saden » assurera la fonction de gérante et ce à dater du 27/03/2014.

Cette décision prend cours, avec effet rétroactif, à dater du 27/03/2014.

SPRL SADEN, Gérant
représentée par son gérant,
Monsieur Grégory RIVAS

SPRL NASEAN,
représentée par son gérant,
Monsieur Sébastien T'JEAN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature